

## LES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

### **Séances du 21 juin 2017**

#### **Informations :**

- *Bilan annuel de l'association de cantine* : l'association est représentée par Mme Perron Sophie et Mme Bourgon Sabrina. Le bilan financier de l'association ne présente pas de difficultés malgré quelques impayés qui subsistent. Les représentantes s'interrogent sur l'opportunité de l'achat de tables supplémentaires pour la cantine et pour pourvoir à l'arrivée des 15 enfants à la rentrée 2017.
- *Ecole* : Aucun changement n'est envisagé dans l'immédiat pour les rythmes scolaires.
- *Foyer rural Centre Social*: le foyer rural est retenu pour la gestion de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de la Communauté de Communes de Noblat.
- *Enquête publique* : L'enquête publique relative au programme de gestion des cours d'eau du Pays Monts et Barrages se déroulera du 26 juin au 28 juillet 2017.
- *Petit patrimoine et habitat* : Les services de Monts et barrages ont fait parvenir en mairie une « fiche contact » pour projets liés à l'habitat et au patrimoine. Ce document est à mettre à disposition des administrés et sera inséré dans le prochain bulletin municipal.
- *Fleurissement* : Passage du jury communal le 30 juin à partir de 15h.

#### **Un point sur les travaux :**

*Travaux du bâtiment « La Poste » au Châtenet* : Un devis de l'ATEC est en attente pour un projet de deux logements et l'ODHAC va venir visiter le bâtiment prochainement.

*L'église* : Les travaux pour l'installation du chauffage sont en cours. La pose de la main-courante pour les personnes handicapées est bientôt terminée et reste à poser la bande rugueuse au sol.

*Le circuit du PDIPR* : Le chemin a été empierré à « Chauvour » et reste à faire à « Bas-Vaud ».

*Travaux du SEHV* : « Aux Sagnes », le SEHV va procéder à l'enfouissement du réseau « BT » pour remplacer les câbles fils nus et à cette occasion, les câbles de l'éclairage public seront enfouis également.

*Travaux de peinture* : Les portes du cimetière, le monument aux morts et les sanitaires de la « place Gane » ont besoin d'être repeints.

*Toilettes sèches* : elles ont été mises en place dans le coin du cimetière, à droite en entrant.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Fixe les zones et les modalités de coupure de l'éclairage public avec l'objectif de faire des économies.
  - ✓ Ces zones concerneront les secteurs regroupant plus de 3 points lumineux qui sont déjà commandés par un système d'horloge journalier et la coupure se fera de 23h à 5h.
  - ✓ La détermination des horaires d'extinction de l'éclairage public sera revue après un an de fonctionnement.
- Approuve la mise à jour de la liste des chemins ruraux de la commune.

### **Séances du 08 août 2017**

#### **Après avoir étudié les différentes modifications sur le zonage, le règlement d'urbanisme et le bilan de la concertation, apportées par le bureau d'études Géoscope, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Valide le nouveau projet d'étude du PLU de Saint-Denis. L'avis des services de l'Etat sera rendu dans les 3 mois et une enquête publique pourra être engagée avant décision définitive.

#### **Informations :**

*Petit patrimoine* : le 11 septembre, une visite du petit patrimoine communal (bascule, fontaine, puits) est organisée à Saint Denis en compagnie d'une personne de Pays Monts et Barrages et une autre du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) pour une estimation et une éventuelle prise en charge partielle de la restauration de ce petit patrimoine.

« Bas de page »

ROUTE DE  
LA  
FONTAINE

#### **ROUTE DE LA FONTAINE ?**

La « route de la fontaine » est l'axe qui part du Châtenet jusqu'au panneau « Le Mas ».

La fontaine se trouve le long de la route au « Mas ». L'eau coule toujours et les « noisetières » envahissent la fontaine.

